

Informations pratiques

Cette rubrique rassemble de nombreuses informations destinées à préparer de votre voyage et profiter au mieux de votre séjour à New York.

NB : ces informations vous sont fournies "telles quelles" pour vous rendre service et ne constituent pas un engagement de responsabilité de notre part. Elles reposent sur notre expérience de très nombreux voyages vers New York, mais les choses changent vite... Nous essayons de tenir cette rubrique à jour, mais il est toujours prudent de se renseigner auprès des autorités ou services compétents si nécessaire.

AVANT LE DÉPART » [L'ARRIVÉE À NEW-YORK](#) » [NEW-YORK AU QUOTIDIEN](#)

AVANT DE PARTIR (cliquez sur une rubrique) :

[Visa](#)

[Passeport](#)

[Autres restrictions](#)

[Enfants mineurs](#)

[Personnes handicapées](#)

[Le formulaire ESTA](#)

[La douane](#)

[Les animaux](#)

[Les bagages](#)

[L'argent](#)

[Location de voiture](#)

[Le téléphone](#)

Visa :

Le voyage aux Etats-Unis nécessite un visa. Celui-ci est "automatiquement" accordé aux ressortissants de l'Union européenne, donc aux personnes de nationalité française. Il n'y a aucune formalité particulière à remplir auprès des autorités américaines pour se rendre à New York dans ce cas.

Si vous n'avez pas la nationalité française ou d'un des pays de l'Union Européenne, un visa sera probablement nécessaire. Il faut vous renseigner auprès de l'Ambassade des Etats-Unis. Pour tout renseignement, appeler le 0-810-26-46-26 (14,50 Euros forfaitaires l'appel - c'est pas donné mais vous n'aurez pas le choix). La demande d'un visa par courrier n'est possible que pour les enfants jusque 13 ans, et pour les adultes de plus de 80 ans (voir : <http://french.france.usembassy.gov/>, rubrique visas du menu).



Attention : les anciens visas "Indefinitely" qui étaient autrefois délivrés pour un usage "à vie" ne sont plus valables ! Les visas sont valables 10 ans, (cela ne veut pas dire que vous pouvez rester 10 ans là-bas !) sauf mention contraire explicite (rare).

Le visa touristique permet de rester 90 jours d'affilée maximum aux Etats-Unis (cela va du jour de départ en France au jour de retour en France, ne cherchez pas à tricher pour une journée, vous le regretteriez !).

Il ne sera pas possible d'étendre cette durée sur place, même si vous décrochez un travail ou si vous tombez amoureux(se)... il faudra d'abord revenir en France pour demander un visa de résident.

Lors de votre entrée sur le territoire des Etats-Unis, un reçu de visa est agrafé dans votre passeport par le service de l'immigration. Il s'agit d'un simple talon Bristol de couleur verte. Il ne faut en aucun cas l'enlever ou le perdre, il sera récupéré au moment de votre retour, à l'aéroport, au moment d'embarquer pour votre vol pour la France.

Passeport :

Le passeport est **indispensable** (la carte nationale d'identité n'est pas reconnue comme valable) pour vous rendre aux Etats-Unis. Attention, il doit être en cours de validité jusqu'au jour du retour en France + 1 (sage précaution... ne jouez pas avec les dates, ça ne rigole pas !). Les enfants doivent avoir un passeport individuel. Attention, les passeports pour mineurs n'ont une validité que de 5 ans.



Si vous avez un passeport émis entre le **26 octobre 2005 et le 30 mars 2006**, faites le échanger gratuitement contre un nouveau passeport électronique, car il sera refusé à l'entrée de l'immigration à New York et vous devrez prendre le prochain avion pour rentrer en France... Inutile d'imaginer un traitement de faveur sur place ou moyennant un petit billet (dans ce cas, une nuit au poste de police garantie, et une belle amende en plus, n'essayez pas !).

Les passeports biométriques, électroniques, ou les passeports à lecture optique en cours de validité et émis au plus tard le 25 octobre 2005 sont acceptés. En cas de panique, si votre passeport est périmé et que vous devez partir pour les USA dans deux jours... sachez que tout n'est pas forcément perdu. Il faut vous rendre en Préfecture pour demander un "Passeport d'urgence" (il vaut mieux avoir de bonnes justifications que la simple négligence). Ce type de passeport est accepté pour entrer aux USA, mais il faudra un visa (pas de visa automatique). Le passeport d'urgence n'est valable qu'un an et coute plus cher qu'un passeport normal qui dure, lui, 10 ans (et que l'on peut obtenir en 2 à 3 semaines). Mieux vaut anticiper, donc.

Une bonne idée : avant de partir, faites des photocopies des passeports et des visa le cas échéant, et laissez-les dans un autre bagage que les originaux. En cas de vol ou de perte, ces documents vous faciliteront grandement les choses. Pour des renseignements complémentaires sur les passeports, visitez ce site : [France Diplomatie](#).

Autres restrictions :

C'est moins connu, mais les Etats-Unis n'imposent pas **QUE** le visa et le Passeport pour l'entrée sur leur territoire. Vous devez prouver votre **solvabilité** pour le séjour (même si vous êtes invité(e) "tous frais payés"), c'est à dire que vous êtes en possession d'argent liquide et/ou d'une carte de crédit valide, ou de chèques voyage pour un montant total crédible, genre 50 euros/jour. Dans la pratique, cette preuve est rarement demandée à l'arrivée aux USA, mais c'est un peu à la tête du client, évitez le look "fauché".



Très important également, si vous arrivez en avion, vous devrez montrer que vous avez un **titre de transport aller ET retour** en France. Ce n'est généralement pas demandé spontanément par l'Immigration, mais ce sont souvent les compagnies d'aviation qui signalent aux services de l'immigration les personnes qui ne sont pas pré-enregistrées pour un retour, même sur une autre compagnie. Par ailleurs, si vous faites un périple qui passe par les USA à l'arrivée et qui vous fait quitter le pays par le Mexique par exemple, les autorités peuvent exiger un visa particulier. De même, une petite virée d'une journée aller et retour vers le Canada (par exemple) peut poser problème : vous entrez facilement au Canada, mais on ne vous laisse plus rentrer aux retour... Ce n'est pas systématique, loin de là, mais ce sont des choses qui arrivent, il vaut donc mieux se renseigner avant de partir à l'Ambassade des Etats-Unis.

Vous devez aussi pouvoir faire preuve d'une **adresse de résidence** pendant votre séjour aux USA. Dans la pratique, il s'agit de l'adresse de votre hôtel. Notez-la lorsque vous réserverez, et gardez cette référence dans vos bagages à main, vous en aurez besoin en arrivant à New York et avant de récupérer vos bagages.

Enfants mineurs :

Aucune formalité n'est exigée pour les enfants mineurs qui peuvent voyager vers les USA sans formulaire d'autorisation de sortie du territoire français. Dans la pratique, il est prudent de leur donner une photocopie du passeport d'un des parents ou tuteur légal et de faire une petite lettre stipulant votre autorisation. Ce genre de document, même s'il n'est pas officiel, peut simplifier les choses en cas de problème.

Personnes handicapées :



D'une manière générale, le voyage aux USA pour une personne handicapée est facilité par la prévenance des passants qui proposent assez facilement de l'aide spontanément. Les lieux publics sont plutôt mieux équipés qu'en France. On a coutume de dire que tout est plus grand aux USA, et c'est sans doute vrai pour ce qui est des couloirs, des portes notamment, ce qui facilite le passage des fauteuils roulants. Les hôtels des grandes chaînes hôtelières proposent en principe des facilités adaptées aux personnes handicapées (chambres équipées spécialement, ascenseurs surdimensionnés, etc.). Toutefois, à New York, la place est chère, et les chambres des hôtels souvent assez petites, comparées à ce qu'on trouve dans le reste du pays.

La présence de toilettes réservées aux handicapés est la règle dans les lieux publics, les restaurants, musées, etc. Par contre l'accès au métro n'est pas toujours évident, beaucoup de stations n'ont pas d'ascenseur. Beaucoup de bus à New York sont équipés de plateformes élévatrices pour les fauteuils roulants, avec un espace réservé muni de ceintures de sécurité en cabine. Il existe de nombreuses associations d'aide aux handicapés aux USA.

Des bénévoles peuvent venir en aide pour résoudre des situations particulières.

Voir le site suivant pour plus de détails : <http://www.office-tourisme-usa.com/mobilite-etats-unis.php>

et aussi : <http://www.ada.gov/cguide.htm> (en anglais).

Visitez aussi le site de Thierry Queron, bourré d'infos pratiques pour les personnes en fauteuil roulant : [cliquez ici](#).

Le formulaire ESTA :

Attention, il s'agit d'une **nouvelle procédure obligatoire** qui n'existe que depuis fin 2008. L'ESTA (Electronic System for Travel Authorization - Système Electronique pour Autorisation de Voyage) est un **formulaire à remplir en ligne** (<https://esta.cbp.dhs.gov>) qui ressemble beaucoup au formulaire "vert" qui est distribué dans l'avion avant d'atterrir aux Etats-Unis.

ATTENTION : depuis le 8 septembre 2010, l'enregistrement ESTA est devenu payant, pour une somme forfaitaire de 14 euros (4 dollars pour les frais administratifs du Bureau des douanes et de la Protection frontalière, et 10 dollars versés à un fond pour la promotion du tourisme aux USA).

Il s'agit d'une liste de question du genre : "avez-vous autrefois été impliqué(e), dans des activités d'espionnage ou de sabotage ?", "demandez-vous l'admission aux Etats-Unis dans l'intention de vous livrer à des activités criminelles ou immorales ?" (ce sont les vraies questions !)...



Cela peut paraître étonnant, mais aux USA, le mensonge est culturellement une abomination et légalement répréhensible, donc ce document constituera une preuve accablante s'il s'avère que vous n'êtes pas gentil(le) sur place au point de passer devant un juge. Notre recommandation : soyez TRES attentif lorsque vous remplirez votre formulaire. Relisez bien vos réponses, car si vous vous trompez et vous déclarez "terroriste" en cochant une mauvaise case, cela sera très difficile de rattraper les choses dans un délai raisonnable, ce qui peut même compromettre votre voyage. Le remplissage de l'ESTA était simplement recommandée jusqu'en décembre 2009, car le système se mettait doucement en place.

Mais il est **officiellement obligatoire** et indispensable depuis fin janvier 2010. A la fin de la saisie des informations, vous aurez un reçu à imprimer et à conserver avec vous dans l'avion. Il faut remplir un formulaire ESTA par personne. Dans le doute, vous pouvez demander des renseignements à cette adresse email : esta@cbp.dhs.gov. Attention, il faut remplir le formulaire au moins 72 heures avant de partir !

Attention : ne vous laissez pas abuser par l'aspect officiel de nombreux sites "sauvages" qui vous proposent de remplir le formulaire... moyennant finances (certains sites vont jusqu'à demander près de 50 dollars !). Il s'agit d'une escroquerie, cette démarche est normalement **gratuite**. Seul site officiel habilité à la délivrer : <https://esta.cbp.dhs.gov>

La douane

Comme pour à peu près pour tous les pays hors de la Communauté Européenne, il existe des restrictions vis à vis de l'importation de biens vers les Etats-Unis. Sont autorisés : 1 litre de vin ou d'alcool, 200 cigarettes ou 50 cigares, des cadeaux pour moins de 70 €, tout aliment scellé industriellement comme les boîtes de conserves.



Les liquides, gels et aérosols sont autorisés dans les bagages cabine, mais devront être rangés dans un sac plastique transparent refermable et ne devront pas dépasser 100ml chacun. Le volume total du sac ne devra pas dépasser 1 litre. Les articles achetés en duty free sont, eux, autorisés quelle que soit leur contenance. Dans le cas contraire vous serez obligé(e), au moment des contrôles de sécurité de laisser le tout dans une poubelle avant d'embarquer dans l'avion.

Si on découvre pendant le vol que vous avez dans vos bagages à main des flacons qui contiennent manifestement beaucoup plus que 100ml de liquide ou gel, les ennuis commenceront... Interdits également : viandes, produits végétaux, fruits frais, articles dangereux (couteaux, mais aussi les limes, ciseaux, coupe-ongles, briquets, allumettes...).

Noter que tout ce qui pique et qui coupe est néanmoins autorisé dans les bagages en soute. Pour tout ce qui est médicaments, des dérogations sont possibles, mais il faut une ordonnance à votre nom pour prouver qu'ils sont bien destinés à votre usage personnel.

Les animaux



Chiens et chats peuvent vous accompagner dans votre voyage, mais les certificats sanitaire et de vaccination à jour sont nécessaires. La vaccination antirabique doit remonter à plus d'un mois et à moins d'un an. Lors du contrôle à la frontière, les agents vérifient que l'animal est muni d'une marque d'identification claire (comme le tatouage) et que cette identification est inscrite dans les certificats.

Il n'y a pas de mise en quarantaine, si Médor et Minou ont montré patte blanche à l'arrivée, vous sortirez avec eux dans vos bras de l'aéroport de New York. Pour les animaux "exotiques", il faudra vous renseigner auprès de l'Ambassade des Etats-Unis avant le départ (voir aussi : <http://www.aphis.usda.gov/NCIE> - 001 301 734 85 90 ou 001 301 734 78 85 - attention : numéros de tél. aux USA, renseignements en anglais).

Noter que vous êtes pénalement responsable de ce que peut provoquer votre animal comme dégâts ou accidents, notamment avec conséquence sur des personnes (procès garanti, avec avocats qui poussent à gonfler l'indemnité astronomique que vous devrez verser). Il est fortement conseillé de prendre une assurance en ce sens. Les américains ont le recours en justice facile... et cela coûte cher !

Les bagages

Bon à savoir, sur les vols transatlantiques, aller comme retour, vous avez droit à 30kg par personne sans supplément (et non seulement 20kg comme souvent en Europe). Insistez si on vous reproche de mettre plus de 20kg sur la balance de l'enregistrement, souvent on essaiera de vous imposer une surtaxe pas donnée. On peut néanmoins vous demander de répartir ces 30kg en plusieurs bagages de moins de 20kg chacun. Renseignez-vous tout de même avant de partir auprès de votre compagnie d'aviation.

Pensez aussi à identifier vos bagages avec une étiquette à votre nom et adresse en France. Ne laissez dans les bagages en soute aucun bien de valeur (appareil photo, ordinateur portable). Vous n'aurez pratiquement aucun recours possible en cas de disparition de ces objets à l'arrivée. Seuls les biens faciles à écouler à la revente intéressent les voleurs, notamment tout ce qui est électronique. Evitez les cadenas ou serrures à clés sur les bagages. Si les services de sécurité décident qu'il faut contrôler l'intérieur d'un bagage, ils n'hésiteront pas à passer outre pour l'ouvrir, et vous risquez de retrouver votre valise entrouverte et vaguement emballée dans du plastique sur le tapis d'arrivée.

Les bagages peuvent être assurés par les assurances liées à votre carte bancaire "gold", ou par une assurance complémentaire de type assistance voyages, ou même les assurances proposées par votre voyageur. Ne vous attendez quand même pas à des indemnités importantes en cas de perte, même si vous indiquez qu'il y avait une rivière de diamants et une chaîne HIFI dernier cri dedans... Notez tout de même que les pertes de bagages entre la France et New York sont rares, et que les assurances peuvent coûter plus cher que la valeur des biens disparus, à vous de faire l'estimation du risque réel.

L'argent :

Inutile de préciser qu'à New York vous n'aurez aucun problème pour obtenir de l'argent liquide, sous réserve d'avoir une carte de crédit internationale, bien-sûr (une simple carte de retrait ne suffit pas). Les distributeurs automatiques de billets sont omniprésents et accepteront facilement Mastercards et autres Visa. Attention, curieusement, les cartes American Express ne sont pas toujours acceptées partout. Les cartes de paiement spécifiques (comme celles délivrées par les

grands magasins ou les associations) sont rarement acceptées. L'idéal, c'est d'avoir au moins deux types de cartes (une VISA et une Mastercard par exemple).

Si vous venez d'obtenir une nouvelle carte de crédit en France, il vous est conseillé de l'activer avant de partir aux USA en faisant par exemple un premier retrait d'argent liquide dans un distributeur avant de partir. Vous pourriez ne pas pouvoir activer votre carte une fois à New York.



La question que l'on se pose toujours : faut-il partir avec des dollars ? Il n'est pas recommandé se promener avec sommes importantes en liquide, mais il est certainement judicieux d'avoir une centaine de dollars dans la poche en arrivant. Lorsque vous arriverez à New York vous aurez à payer le taxi ou le métro pour vous rendre au centre de la ville, et cet argent liquide sera le bienvenu, d'autant que serez arrivé(e) dans le pays des pourboires. Vous pourrez effectuer du change d'euros en dollars en arrivant à l'aéroport, mais par toujours à des taux très favorables (même si on vous annonce un change sans taxes et sans commission...). Vous pouvez aussi commander à votre banque quelques dizaines de dollars (compter 5 à 10 jours de délai, rares sont les agences qui ont ça en stock permanent). Vous pouvez aussi utiliser des sites de change en ligne comme le célèbre Yes Change : [cliquez ici](#).

Si vous louez un appartement ou logez en "bed and breakfast", le paiement du séjour a souvent lieu à l'arrivée. Et dans ce cas, "cash is king" (l'argent comptant est roi). Prévoyez en conséquence, donc, sinon les valises risquent de rester sur le trottoir...

Permis de conduire, location de voiture

Si vous devez louer un véhicule aux USA, n'oubliez pas votre permis de conduire ! Le permis français, s'il a été émis depuis plus de 1 an est tout à fait valable. Il n'est pas nécessaire d'avoir un permis international. Cette dérogation n'est valable que pour des séjours de moins de 90 jours. Au delà, il vous faudra passer le permis de conduire américain dans l'Etat où vous résidez (ce qui va beaucoup plus vite qu'en France et pour un budget moindre également, mais il faut une adresse de résidence permanente). Attention : vous devez avoir plus de 21 ans pour conduire aux USA avec votre permis français.



Un détail : si vous louez une voiture, n'oubliez pas de prendre toutes les assurances optionnelles qui vous sont proposées. Le loueur n'insistera pas si vous refusez d'y souscrire, mais en cas de pépin, cela coûtera TRES cher, et votre assurance française ne vous couvrira pas avec un contrat standard. Par contre, si vous disposez d'une carte de crédit haut de gamme, genre "Gold", renseignez-vous en téléphonant au numéro d'assistance figurant au dos. Car ce type de carte inclue en général des assurances qui peuvent faire double emploi avec celles proposées par le loueur. Certains assureurs spécialisés pour les voyages, comme Europ-Assistance, proposent aussi des contrats adaptés à des courts séjours ou voyages prolongés type 'tour du Monde'.

Petit lexique des codes d'assurance :

- LIS (Liability Insurance Supplement) = assurance responsabilité civile, le minimum vital. Vous couvre contre les dégâts, y compris corporels que vous pourriez causer à un tiers.
- CDW, LDW (Collision Damage waiver ou Loss Damage Waiver) = assurance "tous risques". Vous couvre contre les dégâts au véhicule loué et dont vous êtes responsable. Par exemple si vous faites une mauvaise manoeuvre et que vous pliez la carrosserie, mais aussi si vous retrouvez la voiture rayée à votre retour au parking. En principe, cette assurance couvre aussi le vol du véhicule, mais pas toujours, à vérifier. Le vol des effets personnels stockés dans le véhicule ne sont en général pas couverts.
- PAI (Personnal Accident Insurrance) = assurance dommage corporel. Couvre les dommages corporels du conducteur et des passagers. N'oubliez pas que les frais médicaux aux USA sont très chers. Et que vos passagers devront se retourner contre vous pour se faire rembourser (ils ne sont pas couverts comme des tiers par la LIS).

Réservez depuis la France votre location de voiture, il y a peu de chance que vous trouviez un véhicule disponible sans réservation à votre arrivée à New York. Les systèmes de réservation via internet pour les grandes marques de loueurs sont très fiables.

Téléphone

Avant de partir, n'oubliez pas de contacter votre opérateur de téléphone portable. La plupart d'entre-eux proposent des forfaits de communication temporaires avantageux mais qui doivent être souscrits en France avant le départ. Si ce n'est déjà fait n'oubliez pas également de créer votre

code d'accès à la messagerie, sinon vous ne pourrez pas le faire de là-bas, et vous n'aurez pas accès à vos messages. Les téléphones portables utilisent aux USA sur une gamme de fréquences GSM différente de la France. Seuls les modèles dit "tribande" fonctionnent.



Le 3G et le GPRS sont disponibles à New York un peu partout, et permettent l'accès à Internet depuis un "smartphone" comme l'iPhone ou le Blackberry. Mais gare à la facture ! Idem pour le GPS sur téléphone qui utilise en partie le GPRS, et dont l'usage est facturé (l'accès GPS est gratuit, mais vous téléchargez les cartes routières par internet, ce qui est payant). Le GPS avec un boîtier du type Tomtom ou Garmin fonctionne bien et son usage est gratuit à condition d'avoir l'option "routes des USA" installée, ce qui est une option haut de gamme (ou un téléchargement complémentaire payant) - envisagez éventuellement d'acheter un modèle dédié aux USA sur place). La plupart des opérateurs américains relayeront vos appels (notamment Orange USA, T-Mobile, Verizon pour citer les plus connus à New York), Laissez faire votre téléphone et il trouvera tout seul le bon réseau (il faudra parfois le redémarrer complètement une ou deux fois). SMS et MMS passent très bien. L'appel de la France depuis les Etats-Unis nécessite de précéder les numéros d'appel de 00 33 puis du numéro français sans le premier "0". Ainsi le numéro 01 23 45 67 89 en France s'appelle avec la séquence : 00 33 1 23 45 67 89.

Le réseau GSM américain n'est pas réputé pour sa fiabilité, et à New York, on frise souvent la saturation totale des ondes. Il n'est donc pas rare qu'une communication s'interrompe sans crier gare, ou qu'il soit difficile de faire aboutir un appel. Nous sommes des enfants gâtés, la France a un des meilleurs réseaux GSM du Monde, sinon le meilleur.



L'appel depuis les USA vous est facturé, mais aussi un peu à votre destinataire, gare donc ! Votre opérateur propose sans doute des forfaits communication pour appeler depuis les Etats-Unis, pensez à l'appeler avant de partir pour éventuellement souscrire (même pour une courte période)

ce type de contrat souvent très avantageux. Vous pourrez aussi acheter sur place des cartes prépayées dans les débits de tabac, boutiques de souvenirs, certains hôtels, pour bénéficier de tarifs attractifs, en cabines publiques, dans votre chambre d'hôtel ou directement de votre portable. Evitez d'acheter ces cartes à la sauvette dans la rue, ce sont parfois des cartes périmées (les cartes se présentent avec une zone à gratter qui cache un numéro de code). Vous trouverez des exemples de ces cartes [ici](#). Et les accès Wifi gratuits et cybercafés (devenus rares) permettent d'appeler la France à moindre frais en utilisant des systèmes comme MSN ou Skype. Il existe même à New York des téléphones "Internet" dans des cabines de rue (mais ceux-ci tendent déjà à disparaître). Beaucoup de restaurants, notamment les chaines de hamburgers-restaurants comme Burger King, les Starbucks Coffee offrent à leurs consommateurs un accès Wifi gratuit.

Si vous avez un iPad Apple, pas de problème, vous pourrez vous connecter en WIFI ou GSM-3G, à condition d'avoir le bon abonnement auprès de votre opérateur (ne marche pas avec les formules prépayées). Vous pourrez aussi acheter à New York dans un Apple Store une carte GSM prépayée américaine (en général vers l'opérateur Verizon) : moins cher et vous êtes sûr(e) que ça marche !

Suite :

» [L'ARRIVÉE À NEW-YORK](#)